

Organisation de la vie scolaire

Accueil



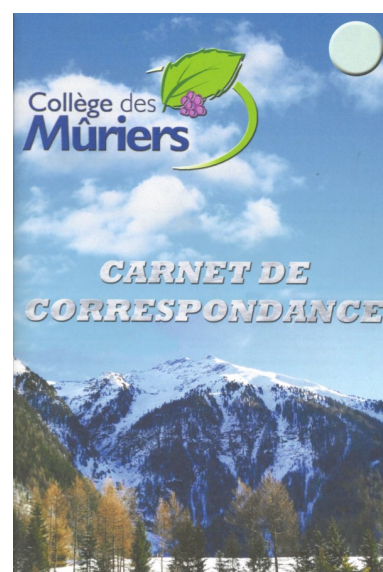
Composé des Cadres Educatifs et des Assistants d'Education (AED), le service de la Vie Scolaire intervient dans tous les moments où l'élève n'est pas en classe : Entrées et sorties de l'établissement, circulation dans les couloirs aux interclasses, cour de récréation, réfectoire, salle d'étude, etc.

Le bureau de la vie scolaire est situé au rez-de-chaussée et dispose d'une vue et d'un accès direct sur la cour de récréation principale. C'est un lieu d'accueil, d'échange et d'écoute pour les élèves : en cas de problème, de question ou de recherche d'information, l'élève peut solliciter les membres de la vie scolaire qui s'efforceront de l'aider ou de le conseiller.

Ecoute

Ses missions sont les suivantes :

- assurer la gestion et le suivi des absences, les échanges avec les familles qui en découlent;
- assurer le suivi des élèves en liaison avec les professeurs et les différents membres de la communauté éducative, l'aide personnelle : prise en compte des problèmes individuels en liaison avec l'équipe enseignante et le médecin scolaire, la famille...
- prendre en compte la gestion des problèmes collectifs, des conflits favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie chez les élèves



Sécurité

Le service de Vie Scolaire s'exerce sous la responsabilité de Monsieur VENARA, responsable des niveaux 6^e/5^e et de Monsieur GRUAU, responsable des niveaux 4^e/3^e.

L'équipe de la vie scolaire a pour missions d'assurer la **surveillance des élèves** ainsi que leur **sécurité** et le **respect des règles collectives** en dehors des temps de cours.

Discipline

Organisation de la vie scolaire



L'équipe de la vie scolaire assure le suivi scolaire et personnel des élèves en liaison avec l'équipe enseignante.

Surveiller

Elle assure également la **formation civique des élèves** en participant à la sensibilisation aux fonctions de délégués, à la préparation et l'organisation des élections.

Le bureau de la Vie Scolaire est ouvert de 7h30 à 17h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 7h30 à 12h15 le mercredi.

Communiquer

Vous pouvez joindre directement :

- Monsieur VENARA au 02.43.24.31.65 ou sur arnaud.venara@collegedesmuriers.fr
- Monsieur GRUAU au 02.43.24.32.22 ou sur francis.gruau@collegedesmuriers.fr



Accompagner

Le carnet de correspondance : Le lien entre la famille et l'établissement

Le carnet de correspondance est un outil permettant le suivi de la scolarité des élèves. Il contient plusieurs informations utiles telles que le suivi des absences, retards, le règlement du collège, les différents renseignements concernant la vie scolaire, les demandes de rendez-vous...

Le verso de chaque carnet permet également de contrôler les heures d'entrée/sortie des élèves de l'établissement.